

Auto-partage

— Deux systèmes de véhicule en “auto-partage” ont vu le jour : le regroupement de particuliers pour l’achat d’un véhicule commun à disposition de tous et la location de courte durée organisée par un opérateur qui s’occupe des réservations et des modalités.

— Ces deux systèmes évitent de posséder chacun une voiture personnelle stationnée la majorité du temps et synonyme de dépenses : frais d’acquisition, frais d’entretien, essence, assurance, révision...

— L’auto-partage est donc une pratique économique, mais aussi écologique. Elle permet d’adapter le véhicule utilisé à chaque trajet (petite citadine ou camionnette utilitaire) et réduit le nombre de véhicule dans le parc automobile. Moins de fabrication, c’est moins de matières premières utilisées et moins d’énergie dépensée.

— Cette pratique favorise par ailleurs la multimodalité car elle incite à utiliser les autres moyens de transport disponibles.

POTENTIEL DE SOBRIÉTÉ

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| ● ● ○ Économies d’énergie | ● ● ● Changement des imaginaires |
| ● ● ○ Économie de ressources | ● ● ○ Construction de la résilience |

ÇA EXISTE PRÈS DE CHEZ VOUS !
Plus d’info : virage-energie-npdc.org